



**FICHES PROFIL  
DES EXPERTS DE LA DIRECTION TECHNIQUE**

### Sommaire

<b>Philippe ROBART, Directeur Technique .....</b>	<b>P.1</b>
<b>Clémence REPELLIN-SAMUEL, Domaine Juridique .....</b>	<b>P.2</b>
<b>Frédéric FIZE, Domaine CSPS.....</b>	<b>P.3</b>
<b>Christine DENEUVILLERS, Pôle Risques.....</b>	<b>P.4</b>
<b>Isabelle MONNERAIS, Domaine Risque Chimique.....</b>	<b>P.6</b>
<b>Pascal GIRARDOT, Domaine Usure Professionnelle .....</b>	<b>P.7</b>
<b>Manuel MARTIN, Domaine Gros Œuvre .....</b>	<b>P.8</b>
<b>Valérie TOURNIER, Domaine Second Œuvre.....</b>	<b>P.9</b>
<b>Adrien GAUDRON-KIM, Domaine Construction Bois .....</b>	<b>P.10</b>
<b>Sébastien MARIE, Domaine Travaux Publics .....</b>	<b>P.11</b>
<b>Didier PETITCOLAS, Domaine Energie Réseaux .....</b>	<b>P.12</b>
<b>Mohamed TRABELSI, Domaine EPI.....</b>	<b>P.13</b>
<b>Gilles MARGOT, Domaine Manutention Levage Matériel .....</b>	<b>P.14</b>
<b>Régis DORBESSAN, Domaine Génie Civil Ouvrage d'Art .....</b>	<b>P.15</b>



### Philippe Robart

#### Directeur Technique de l'OPPBTP

*Diplômé de l'école d'ingénieurs des Mines Paris en 1991, Philippe Robart débute sa carrière en bureau d'études techniques. Il y passe 10 ans en ingénierie du bâtiment, avant d'intégrer Bouygues Construction en 2005 où il travaille sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages. Il rejoint Vinci Construction France en 2010 où il dirige la cellule Grands Projets. Il est nommé Directeur Ingénierie et Innovation en 2014, avant d'intégrer Sogetrel en 2019 en tant que Directeur Grands Projets. Depuis février 2021, il est le Directeur Technique de l'OPPBTP. Son parcours associant bureau d'études, maîtrise d'œuvre et entreprise générale lui donne une vision globale de l'acte de construire, du projet de construction d'un bâtiment jusqu'à sa déconstruction, en passant par la livraison et la maintenance.*

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Philippe Robart est **Directeur Technique de l'OPPBTP**. A ce titre, il dirige l'équipe technique composée d'experts dans différents domaines (juridique, CSPS, Maîtrise d'Ouvrage et prévention, usure professionnelle, ergonomie, risques chimiques, construction, énergie et réseaux, travaux en hauteur, génie civil, levage...) avec l'objectif de développer l'ingénierie prévention d'aujourd'hui et d'imaginer celle de demain.

**Dans le cadre du plan @Horizon2025, son principal leitmotiv est d'élaborer l'ingénierie prévention des métiers de demain, avec l'objectif d'une prévention intégrée dès la conception, et portée par l'innovation.** Il dispose d'une vision transversale et prospective du marché et des évolutions des branches du BTP, au regard des défis climatiques et énergétiques, ainsi que des méthodes constructives qui tendent vers une industrialisation durable de la filière.

### Vision prospective de la prévention de demain

Ces dernières années, on observe une sorte de palier autour du nombre d'accidents graves et mortels qui a tendance à stagner. Afin d'impulser une baisse significative pour les années à venir, il est nécessaire d'anticiper le plus en amont possible les risques déjà existants et les nouveaux, grâce à la prévention intégrée.

Plusieurs moteurs de transformation du secteur du bâtiment, de la construction et des travaux publics seront déterminants dans les années à venir. Ils se répartissent en trois mutations :

- ✓ L'essor de **la numérisation** et du recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le BTP. Cette numérisation croissante se traduit notamment par des innovations telles que le BIM, les objets connectés dans les EPI, matériels et engins ou encore les premiers recours à l'intelligence artificielle, susceptibles d'apporter des améliorations en termes de conditions de travail.
- ✓ L'urgence de **la transition environnementale**, et en particulier les politiques de rénovation énergétique des bâtiments, le développement de l'économie circulaire et la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui impactent l'organisation de la filière et les conditions de travail, avec de nouvelles occurrences de risques professionnels.
- ✓ La mise en place de **l'industrialisation durable** de la filière BTP, avec l'évolution des méthodes constructives (construction hors-site et préfabrication, innovations technologiques sur les chantiers), et par conséquent de nouveaux risques associés.



### Clémence REPELLIN-SAMUEL

#### Responsable du pôle JURIDIQUE & ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

*Clémence Repellin-Samuel intègre l'OPPBTP dès 2006, suite à l'obtention de son Master 2 Droit et pratique des relations du travail. D'abord juriste spécialisée en droit social et prévention, elle prend en charge le département juridique au sein de la Direction technique en 2014, puis en 2020 le pôle juridique et acteurs de la construction. Elle y manage une équipe de 8 personnes en charge du juridique, de la maîtrise d'ouvrage et de la coordination SPS.*

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Clémence REPELLIN-SAMUEL pilote le **plan d'action du domaine Juridique** au sein de l'OPPBTP. Il a vocation à prendre en compte les évolutions de l'environnement dans lequel les entreprises du BTP gravitent pour leur permettre de mettre en œuvre de façon efficiente l'ensemble des règles applicables dans ce secteur, en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail. Le plan d'action se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Renforcer l'influence des positions juridiques émises par l'OPPBTP auprès des pouvoirs publics pour que les enjeux réels des entreprises soient pris en compte dans la réglementation santé-sécurité de demain ;
- ✓ Donner accès à l'information juridique en matière de prévention et en faciliter la compréhension ;
- ✓ Contribuer à une meilleure connaissance des enjeux juridiques associés à des thématiques techniques émergentes ayant un impact en prévention ;
- ✓ Participer à la simplification du Droit de la prévention, notamment grâce à l'élaboration et la mise à jour d'un outil juridique regroupant l'ensemble de la réglementation santé-sécurité applicable dans le BTP.

Clémence REPELLIN-SAMUEL supervise également les plans d'action des domaines Maitrise d'ouvrage – maitrise d'œuvre et Coordination SPS de l'OPPBTP. A ce titre, elle accompagne la déclinaison des orientations de l'Organisme vis-à-vis de ces acteurs de la construction par les équipes des domaines dédiés.

### Etat des lieux du Droit de la prévention dans le BTP

- ✓ **Périmètre concerné** : L'ensemble de la réglementation applicable en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail pour les entreprises du BTP. Cela représente plusieurs milliers d'articles de lois, de décrets, d'arrêtés intégrés ou non à des Codes.
- ✓ **Référentiels** : Les actions de l'OPPBTP doivent s'inscrire dans la stratégie européenne 2021-2027 définissant les axes majeurs sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles. Elles doivent également s'intégrer à la mise en œuvre de la loi pour renforcer la prévention en santé au travail du 2 août 2021, de l'accord national interprofessionnel dont elle s'inspire ainsi que du 4<sup>ème</sup> plan Santé au Travail dont certaines actions associent déjà l'OPPBTP.
- ✓ **Enjeux majeurs** : Entre les années 1980 et 2000, on constate une augmentation d'environ 30 % du nombre de nouvelles règles de droit applicables. Outre la quantité de textes, une question se pose autour du traitement de la matière juridique. L'accès à cette donnée est très large, notamment grâce au digital, mais cela soulève un problème de compréhension de la part des entreprises et un enjeu de fiabilité des informations accessibles.



### Frédéric FIZE

#### Responsable du domaine COORDINATION SPS

Frédéric Fize débute sa carrière en tant que Coordonnateur SPS (CSPS) en 2007, d'abord au sein du groupe Apave, puis de Dekra Industrial, deux acteurs majeurs de la prévention des risques en France. Après avoir exercé ce métier pendant 10 ans, il se consacre exclusivement à la formation de CSPS en occupant les postes de responsable technique national puis directeur de la formation dans les sociétés Dekra Industrial et Présite Formation. Fort d'une expérience de près de 15 ans dans ce domaine, il a rejoint l'OPPBTP en 2021 en tant que responsable du domaine Coordination SPS.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Frédéric FIZE pilote **le plan d'action du domaine Coordination SPS** au sein de l'OPPBTP. Ce domaine comprend les dispositifs liés à la Coordination SPS et au plan de prévention. Il a pour objectif de limiter, sur les chantiers, les accidents graves et mortels liés aux interférences entre les entreprises. Pour cela, le plan d'action se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Proposer aux maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordre du CSPS, des outils et une expertise dédiés à la mise en œuvre d'une coordination réussie pour le bénéfice des entreprises du BTP ;
- ✓ Harmoniser les pratiques, au travers de documents et d'outils, pour permettre aux CSPS de réaliser de manière efficiente leur mission ;
- ✓ Maintenir un certain niveau d'exigence des formateurs de CSPS dans le cadre des formations initiales et d'actualisation, mais également lors des formations de CSPS en participant à différents jurys ;
- ✓ Apporter assistance et support technique à l'ensemble de la profession et des acteurs dans l'acte de construire.

### Etat des lieux de la CSPS

Contrairement aux évolutions dans le domaine de la construction et dans l'organisation du travail, il n'y a eu que peu d'évolutions dans le domaine de la Coordination SPS. Malgré presque 30 années d'existence, sa mise en œuvre reste très hétérogène selon le secteur géographique ou les acteurs concernés. Pourtant, le nombre d'entreprises et la multitude d'intervenants évoluant sur un chantier dont l'environnement change en permanence mettent en avant la nécessité d'une mission de coordination SPS lors d'une opération.

### Christine DENEUVILLERS Responsable du Pôle Risques



Christine Deneuvillers est Ingénieur, diplômée du CNAM en Chimie Industrielle, spécialités Polymères et MPCA. Elle a développé sa carrière au sein de l'industrie routière, en particulier comme directrice technique des laboratoires du Campus Scientifique et Technique du groupe COLAS, où elle a supervisé les activités de R&D et d'assistance technique dans les domaines de la Route, du Bâtiment et du Génie Civil. En 2006, elle a reçu le "Prix de l'ingénieur de l'année" remis par le CNISF dans la catégorie développement durable, pour ses travaux sur les bioproducts de construction écoresponsable. Entre 2014 et 2017, Christine a été directrice générale de la société d'ingénierie Vectra, mettant en œuvre des stratégies de maintenance préventive des infrastructures. Elle a rejoint l'OPPBTP en 2018, où elle est responsable du pôle Risques.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Christine DENEUVILLERS est responsable du Pôle Risques au sein de l'OPPBTP, équipe constituée de 12 personnes expertes dans les domaines des risques chimiques et de la prévention de l'usure professionnelle (voir *Pascal Girardot et Isabelle Monnerais*).

Ses principales missions relèvent de la mise en place de **stratégies** permettant à une échelle la plus large possible **l'acquisition et la mutualisation de connaissances reconnues**, le développement et la diffusion de bonnes pratiques et d'outils sectoriels permettant de décliner une démarche de prévention adaptée, afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de solutions opérationnelles assurant la protection des travailleurs du BTP.

Les actions de Christine Deneuvillers se déclinent en plusieurs axes principaux, transverses à tous les métiers du BTP:

- ✓ Contribuer à la **réforme et aux évolutions de la réglementation française et européenne** en matière de prévention du risque chimique, de manière adaptée au BTP ;
- ✓ Proposer et organiser, en lien avec les pouvoirs publics et les professionnels des **stratégies d'acquisition de connaissances et de mutualisation des données** afin de proposer des solutions concrètes utiles, utilisables et utilisées par les entreprises et les salariés du BTP, leur permettant de travailler dans les conditions limitant au plus bas les risques d'exposition et ainsi préservant la santé des professionnels du BTP
- ✓ Concevoir et exploiter des **outils d'évaluation des conditions de travail**, d'enregistrement et de partage et d'exploitation des données, harmoniser les méthodologies de mesurages et d'évaluation des conditions de travail (processus CARTO, portefeuille des études métiers MAECT...)
- ✓ Plus particulièrement, acquérir des connaissances, promouvoir les bonnes pratiques et accompagner les entreprises dans la maîtrise des risques d'exposition à la **silice**, au **plomb**, aux **PMAi**...

## Etat des lieux des Risques sur la santé des salariés du BTP

- ✓ **Risques concernés** : Il s'agit des risques pouvant avoir un effet sur la santé des professionnels du BTP, c'est-à-dire potentiellement générateurs de maladies professionnelles. Ils sont particulièrement difficiles à identifier du fait de leur effet différé, parfois invisibles et mal connus. Ils sont habituellement regroupés en 2 familles, les risques chimiques (conduisant à des maladies liées à l'inhalation de substances cancérogènes par exemple) et les risques physiques (conduisant principalement à des Troubles musculosquelettiques TMS).
- ✓ **Effectif** : 1,1 millions de professionnels, 100 000 ETP d'intérimaires, 730 000 entreprises, 30 métiers, 95% des salariés dans des entreprises de moins de 9 salariés (secteur atomisé avec beaucoup de petits acteurs mobiles).
- ✓ **Nature de la sinistralité** : les TMS représentent 90% des maladies professionnelles déclarées dans le secteur du BTP en 2020. Au moins un salarié sur 3 du BTP est exposé à au moins un agent chimique cancérogène. 80 % des maladies professionnelles pour risque Chimique sont liées à l'amiante, 8% à la silice et 2 % au bois.



### Isabelle MONNERAIS

#### Responsable de domaines RISQUE CHIMIQUE

Isabelle Monnerais est titulaire d'un master en chimie analytique et d'un mastère spécialisé en management QSE. En 2008, elle entame sa première expérience dans le domaine du BTP au sein de l'Institut Technique FCBA en tant que consultante QSE. Elle commence notamment à accompagner les entreprises en santé et sécurité sur la thématique des poussières de bois et participe à la mise en œuvre du règlement européen REACH relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. En 2013, elle intègre l'OPPBTP en tant que responsable d'opération Risque Chimique puis évolue en 2018 en tant que responsable de domaines Risque Chimique.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Isabelle Monnerais pilote le **plan d'action des domaines Risque Chimique** au sein de l'OPPBTP. Les actions d'Isabelle se déclinent en plusieurs axes principaux :

- ✓ Acquérir des connaissances, développer et promouvoir les bonnes pratiques pour prévenir le risque d'exposition à l'amiante, aux agents chimiques émis ; en particulier fumées de soudage, fumées de diesel, poussières de bois, ...
- ✓ Concevoir et développer des méthodes, des outils et des contenus techniques pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention du risque chimique,
- ✓ Faire évoluer l'offre digitale et la documentation technique pour mieux connaître et prévenir le risque lié aux produits chimiques et matériaux manufacturés,
- ✓ Concevoir et exploiter des outils d'évaluation et de gestion du risque chimique.

### Etat des lieux du Risque Chimique

- ✓ **Qu'est-ce que le risque chimique ?** Il s'agit des risques liés à l'utilisation délibérée ou l'émission de manière non intentionnelle d'agents chimiques présents dans tous les métiers du BTP. Il peut donc survenir dans le cadre d'application de colles, résines ou peintures, ou être lié à l'émission de poussières ou de fumées dans le cadre d'une activité ou d'un procédé. Ses effets néfastes peuvent s'exprimer à court ou long terme.
- ✓ **Effectif :** 800 000 personnes, dont une majorité de TPE.
- ✓ **Nature de la sinistralité :** En 2017, 30,5 % des effectifs du BTP étaient exposés à au moins un agent chimique cancérogène. Près de 10 % des maladies professionnelles du secteur du BTP sont causées par le risque chimique. Parmi celles-ci, 81 % sont liées à l'amiante, 8 % à la silice et 2 % au bois.

### Pascal GIRARDOT

#### Responsable du domaine PREVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE



Après une première vie professionnelle en tant que kinésithérapeute et ostéopathe, Pascal Girardot se forme au métier d'ergonome au début des années 2000. En 2003, il intègre le cabinet d'études et organisme de formation Ergonalliance, où il mène des études d'ergonomie de conception et de transformation des situations de travail et des organisations en entreprises. Il intervient également en tant que formateur auprès des salariés et encadrants en analyse des situations de travail et prévention des risques. Il devient Directeur adjoint d'Ergonalliance en 2008 où il exerce ses fonctions jusqu'en 2019. Il rejoint ensuite l'OPPBTP en tant que responsable du domaine Prévention de l'Usure Professionnelle. Il intervient également comme enseignant vacataire au Cnam de Paris dans la formation des étudiants en Master d'Ergonomie.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Pascal Girardot pilote le **plan d'action du domaine Prévention de l'Usure Professionnelle** au sein de l'OPPBTP. Ce domaine s'attache à analyser le travail réel sous toutes ses formes pour en comprendre les déterminants et pouvoir le transformer grâce à des solutions construites pour améliorer la santé des salariés et la performance des entreprises. L'objectif est également d'anticiper les transformations du travail et situations de demain (enjeux de développement durable, nouvelles technologies, allongement de la vie active...) Pour cela, le plan d'action de domaine se décline en trois champs d'actions prioritaires :

- ✓ Réaliser des analyses de terrain approfondies à l'échelle d'un métier (méthode MAECT) ou de situations de travail plus ciblées et donc plus rapides ;
- ✓ Répondre aux problématiques transversales aux différents métiers, en priorité la réduction des TMS, la réflexion autour de l'organisation du travail et l'exploration des dispositifs innovants.

### Etat des lieux de l'Usure Professionnelle

- ✓ **Qu'est-ce que l'usure professionnelle ?** Le terme regroupe les effets différés du travail sur la santé à plus ou moins long terme, la durée et la répétition de l'exposition à des situations de travail sollicitantes physiquement ou psychologiquement, ainsi que le vieillissement prématûr avec par exemple la réduction des capacités physiques ou sensorielles (vision, ouïe...).
- ✓ **Nature de la sinistralité :** 86 % des maladies professionnelles sont liées aux TMS, dont 69 % à des affections périarticulaires. Par ailleurs, la manutention est à l'origine de 48% des accidents de travail. Certains métiers sont davantage exposés, tels que les peintres, maçons carreleurs, plaquistes, couvreurs ou menuisiers.
- ✓ **Tendances de la sinistralité :** Malgré les actions mises en place autour de la qualité de vie et des conditions de travail, on observe une augmentation constante des troubles musculosquelettiques et lien avec la complexité de leurs facteurs de survenue.



### Manuel MARTIN

#### Responsable du domaine GROS ŒUVRE ET STRUCTURES PORTEUSES

*Manuel Martin débute sa carrière comme chef de chantier puis conducteur de travaux au sein du groupe GTM, de 1997 à 2006. Fort de cette expérience, il anime les démarches prévention des risques professionnels de GTM Bâtiment, puis Eiffage Construction, en tant que Responsable Prévention. Il devient ensuite Directeur Prévention – Sécurité de l'ETI Léon Grosse, où il pilote la feuille de route et la stratégie prévention de l'entreprise. Il rejoint l'OPPBTP en 2020 au poste de Responsable du domaine Gros œuvre et structures porteuses. Il manage les Domaines du Bâtiment.*

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Manuel MARTIN pilote le **plan d'action du domaine Gros œuvre et structures porteuses** au sein de l'OPPBTP. Alors que le secteur du bâtiment amorce sa quatrième révolution industrielle pour plus de productivité, l'enjeu pour ce domaine est de mettre à jour les règles de l'art pour accompagner les principales transformations actuelles (modularisation, préfabrication, ingénierie concourante, Lean Management) et ainsi tendre à la diminution des accidents graves et mortels. Pour cela, le plan d'actions du domaine se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Limiter les conséquences directes du manque de prescription sur les aspects matériel, chutes de hauteur et autres dommages directs ;
- ✓ Apporter une réponse aux causes des accidents les plus marquants pour sécuriser l'usage croissant des produits préfabriqués béton ;
- ✓ Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des opérateurs par métier ;
- ✓ Participer au développement des innovations dans le domaine du gros œuvre.

### Etat des lieux du Gros Œuvre

- ✓ **Métiers concernés** : Démolition, déconstruction, fondations-soutènement, maçonnerie et béton armé, charpente métallique, béton précontraint, coffrage et étalement..
- ✓ **Effectif** : Près de 480 000 salariés dont 100 000 artisans, soit 1/3 du BTP.
- ✓ **Chiffre d'affaires** : 45 Milliards d'Euros.
- ✓ **Nature de la sinistralité** : Les travaux de maçonnerie générale sont ceux qui recensent le nombre le plus important d'accidents mortels (36 en 2019), un taux de fréquence élevé (47,8) et un nombre important de maladies professionnelles. Les principales causes d'accidents du travail concernent les chutes de hauteur, les chutes de plain-pied ainsi que les manipulations et les risques d'écrasement.
- ✓ **Tendances de la sinistralité** : La sinistralité est en léger recul ces dernières années mais reste très préoccupante par rapport à d'autres activités comme les corps d'état techniques ou le Génie Civil. En effet, le gros œuvre est le domaine le plus accidentogène du BTP.

### Valérie TOURNIER

#### Responsable du domaine ENVELOPPE – SECOND ŒUVRE



Après une première expérience de 5 ans dans le secteur industriel de transformation des matières plastiques, Valérie Tournier découvre le secteur du BTP en 1996, en intégrant le bureau d'études GINGER CEBTP en tant qu'ingénieur certification dans le domaine des produits du bâtiment et des équipements de chantier. Elle y travaille en relation avec les organismes certificateurs, les entreprises, industriels et fédérations professionnelles du bâtiment. Elle se spécialise sur le secteur des revêtements de façades à partir de 2001 en tant que chargée d'affaires. Elle évolue ensuite vers la certification de logements et rejoint CERQUAL en 2007 au poste de responsable technique de l'établissement île de France. Après 10 années en relation avec les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et bureaux de contrôle et d'étude, elle rejoint l'OPPBTP en 2017 en tant que Responsable du domaine Enveloppe – Second Œuvre.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Valérie Tournier pilote le **plan d'action du domaine Enveloppe Second Œuvre** au sein de l'OPPBTP. Celui-ci s'attache, à travers quatre champs d'action prioritaire, à accompagner les entreprises, en différenciant celles intervenant à l'extérieur du bâtiment, de celles travaillant à l'intérieur, pour adapter les actions en vue de diminuer la sinistralité (accidents du travail et maladies professionnelles).

Il tient également compte de l'évolution des réglementations applicables, notamment la RE2020 et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que des produits et systèmes à caractère innovant et de leurs impacts, notamment pour les métiers de l'enveloppe du bâtiment. Il comporte un volet qui vise à l'amélioration des conditions de travail pour les métiers intervenant en toiture, les plaquistes, les carreleurs et les serruriers métalliers.

Enfin, il s'attache à conserver une documentation à jour et cohérente avec la réalité des chantiers et à réaliser une veille technique appropriée aux besoins du domaine.

### Etat des lieux des métiers de l'Enveloppe et du Second Œuvre

- ✓ **Métiers concernés** : métiers de l'enveloppe du bâtiment (couverture, étanchéité, revêtements de façade, menuiseries hors matériaux bois, portes, portails, ...) et de l'aménagement intérieur (revêtements de sols et murs, isolation, cloisons, ...)
- ✓ **Effectif** : plus de 400 000 salariés. Les entreprises sont en majorité des TPE/PME.
- ✓ **Nature de la sinistralité** : les principaux risques d'accidents sont les chutes de hauteur et de plain-pied, et ceux liés aux matériaux en mouvement ; les chutes de hauteur sont un risque majeur pour les travaux de couverture, de peinture et vitrerie et de menuiseries bois et PVC ; les principaux risques de maladies professionnelles sont les TMS ; les risques chimiques et notamment ceux liés aux composants CMR sont toutefois significatifs pour la majorité des métiers
- ✓ **Tendances de la sinistralité** : Une accidentologie globalement constante, voire en hausse pour les chutes de hauteur (à confirmer) et un nombre de maladies professionnelles en augmentation.



### Adrien GAUDRON-KIM

#### Responsable d'opérations CONSTRUCTION BOIS

Adrien Gaudron-Kim se spécialise très rapidement dans les métiers du bois, grâce à un diplôme d'ingénieur obtenu à l'Ecole Supérieure du Bois, qu'il complète par un mastère spécialisé en management Qualité Sécurité Environnement. Après une première expérience en tant qu'animateur QSE au sein d'une TPE de menuiseries en bois, il intègre en 2012 l'Institut technologique FCBA, dont le champ d'action couvre l'ensemble des filières forêt-bois et ameublement, où il est en charge du pilotage et de la gestion des normes de sécurité dans le domaine du bois (dont durabilité et traitement) et de l'ameublement. Fort d'une expérience de près de 10 ans mêlant connaissance de ce matériau et expertise en sécurité, il a rejoint l'OPPBTP en 2020 en tant que Responsable d'opérations Construction Bois.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Adrien GAUDRON-KIM pilote le **plan d'action du domaine Construction Bois** au sein de l'OPPBTP. Avec l'apparition de nouvelles techniques de construction qui apportent leur lot de risques émergents, il a pour objectifs d'accompagner les entreprises dans le développement de la construction bois, faire baisser la sinistralité des entreprises, en particulier des TPE/PME, et anticiper l'évolution et les impacts des nouveaux modes opératoires liés à la construction bois. Il accompagne également les menuisiers et charpentiers dans la gestion des risques classiques de ces métiers, dont la manutention, les chutes de hauteur ou les risques liés aux machines. Pour cela, le plan d'action se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Elaborer la prescription et apporter des solutions aux risques émergeants dans les ateliers ;
- ✓ Elaborer la prescription et agir sur les risques émergeants de la construction bois sur les chantiers ;
- ✓ Développer la prospection et la veille pour anticiper les risques de demain ;
- ✓ Faire connaître l'OPPBTP pour sa compétence concernant les métiers du bois.

### Etat des lieux de la Construction Bois

- ✓ **Métiers concernés** : menuiserie, charpente bois, machines à bois et outils portatifs, construction bois intégrant toute technique constructive à base de bois et couvrant l'ensemble de la chaîne, de la préfabrication en atelier à la mise en œuvre sur chantier.
- ✓ **Effectif** : 200 000 personnes, dont une majorité de TPE.
- ✓ **Chiffre d'affaires** : 2 Milliards d'Euros.
- ✓ **Nature de la sinistralité** : Les accidents sont majoritairement liés à la manutention manuelle (plus d'un accident sur deux), à l'utilisation des machines et outils et aux chutes de hauteur. Ces derniers sont hélas souvent graves ou mortels. Du fait d'une forte activité de préfabrication « hors chantier », un accident sur trois a lieu en atelier.
- ✓ **Tendances de la sinistralité** : Les taux de fréquence des métiers du bois sont globalement élevés, oscillant entre 34 et 66. Les indicateurs sont globalement en baisse malgré une hausse depuis 2019 des chutes de hauteur. Par ailleurs, si la grande majorité des maladies professionnelles du domaine concernent les TMS (85 %), nous observons une hausse des cancers professionnels dus aux poussières de bois.



### Sébastien MARIE

#### Responsable du domaine TRAVAUX PUBLICS

Sébastien Marie dispose d'une expérience de plus de 25 ans dans le domaine des Travaux Publics. Après avoir travaillé au sein de Bouygues Offshore, il a évolué au sein de plusieurs entreprises de travaux publics (Charier, Razel-Bec) en tant que Responsable, puis Directeur Matériel. Fort de son expérience dans ce domaine, il a rejoint l'OPPBTP en 2019 en tant que Responsable du domaine Travaux Publics.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Sébastien MARIE pilote le **plan d'action du domaine Travaux Publics** au sein de l'OPPBTP. Dans un contexte d'évolution permanente, celui-ci vise à diminuer les accidents graves et mortels, en prenant en compte l'accidentologie propre aux métiers des TP. Il se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Contribuer à diminuer les risques pour les terrassiers, routiers et canalisateurs ;
- ✓ Améliorer la prise en compte des risques dans les travaux spéciaux ;
- ✓ Mettre à disposition des entreprises des outils et ressources documentaires adaptés ;
- ✓ Mener à bien des projets structurants pour le domaine.

### Etat des lieux des Travaux Publics

- ✓ **Métiers concernés** : terrassements, travaux routiers, pose de canalisations, fondations spéciales, travaux souterrains, travaux maritimes et fluviaux.
- ✓ **Effectif** : 185 000 personnes.
- ✓ **Chiffre d'affaires** : 33 Milliards d'Euros.
- ✓ **Nature de l'accidentologie** : Les accidents sont majoritairement liés à l'utilisation des engins de chantiers, quels que soient les métiers. Cependant, il existe des risques spécifiques à certains métiers, tels que le risque d'ensevelissement pour les travaux en fouille, de heurt par un automobiliste pour les travaux routiers, de happement pour les travaux de fondation, ou le risque de barotraumatismes pour les chantiers en milieu hyperbare.
- ✓ **Tendances de l'accidentologie** : On observe une sinistralité contrastée avec des taux de fréquence inférieurs à 10 pour certains métiers, et supérieurs à 40 pour d'autres. Les indicateurs sont en baisse mais on a déploré une hausse des accidents du travail mortels en 2019.



### Didier PETITCOLAS Responsable du domaine ENERGIES RESEAUX

Ingénieur de formation, Didier Petitcolas dispose d'une expérience de plus de 10 ans dans les automatismes et la maintenance industrielle et de 20 ans au sein de la Direction de l'Ingénierie de l'AFPA. Il est spécialisé dans l'ingénierie de formation et de compétences dans les domaines de la sécurité électrique, des travaux sous tension, ainsi que des systèmes de travail dans les domaines de l'équipement électrique, les réseaux de transports et de distribution d'énergie et les transports guidés. Il intègre l'OPPBTP en 2016 en tant que responsable opération risque électrique, puis responsable du domaine Energies réseaux et expert du risque électrique. Par ailleurs, il est membre de la Commission U21 « Prévention des accidents d'origine électrique » de l'AFNOR, de l'Observatoire National DT-DICT et de l'Organisme travaux sous tension.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Didier PETITCOLAS pilote le **plan d'action du domaine Energies Réseaux** au sein de l'OPPBTP. Le plan d'action se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Comprendre la sinistralité des métiers de l'équipement technique et agir sur les causes majeures des AT et les maladies professionnelles ;
- ✓ Contribuer à mieux intégrer la prévention dans les pratiques actuelles de grands donneurs d'ordres dans les métiers des réseaux d'énergies, télécoms et transports guidés ;
- ✓ Influer sur la réglementation et les normes obligatoires en matière de prévention du risque électrique et accompagner les entreprises ;
- ✓ Renforcer la capacité de prospective et d'anticipation de l'OPPBTP en organisant la veille du domaine.

### Etat des lieux du domaine Energies - Réseaux

- ✓ **Métiers concernés** : équipement technique (électriciens, plombiers, chauffagistes, CVCistes), distribution d'énergie et télécom, transports guidés (ferroviaire, métros, tramways) et tous les métiers du BTP exposés au risque électrique.
- ✓ **Effectif** : 400 000 salariés avec une croissance du secteur
- ✓ **Nature de la sinistralité** : Chutes, manutention manuelle sont les principales causes de sinistralité et les métiers les plus impactés sont les plombiers, les CVCistes, les électriciens et les salariés des travaux ferroviaires.
- ✓ **Tendances de la sinistralité** : Cependant, les taux de fréquence suivent globalement une tendance baissière, en particulier pour les plombiers.



### Mohamed TRABELSI Responsable du domaine EPI et SPII

Ingénieur de formation, Mohamed TRABELSI a commencé sa carrière chez DASSAULT Systèmes pour y créer un module de logiciel de conception de produits en CAO 3D et le normaliser. Ces travaux ont été couronnés par deux publications scientifiques. Il a intégré par la suite l'AFNOR comme responsable du pôle SST qui regroupe plusieurs sujets techniques : EPI, équipements de travail, machines et engins agricoles, ergonomie, Ecophyto, ... Il intègre l'OPPBTP en 2017 en tant que responsable du domaine EPI (Equipements de Protection Individuelle) et SPII (Systèmes de Protection Individuelle Intelligents). Depuis 2022, il est responsable de l'équipe « Organisations, Méthodes et Equipements » et assure également les missions transversales de pilotage du portefeuille des innovations et de coordination des actions de normalisation. Il est certifié ISO 31000 « Management des risques » par l'INSA de Toulouse et ISO 45001 « Management de la SST » par l'INERIS. Il est également évaluateur technique auprès du COFRAC.

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Mohamed TRABELSI pilote directement **le plan d'action du domaine EPI et SPII** au sein de l'OPPBTP. Celui-ci a pour objectif de réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail par le biais de l'ensemble des EPI et SPII, de la tête au pied. Pour cela, le plan d'action se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Améliorer les EPI existants visant la triple performance : efficacité, confort et coût.
- ✓ Caractériser les EPI pour proposer aux entreprises des solutions destinées à réduire les accidents et maladies professionnelles et à améliorer les conditions de travail ;
- ✓ Jouer un rôle proactif en matière de SPII en recherchant la valeur ajoutée à la fonction protection dans le respect des droits du porteur ;
- ✓ Agir en normalisation pour améliorer les EPI existants et les SPII de demain.

### Etat des lieux du domaine EPI et SPII

- ✓ **Métiers concernés** : l'ensemble de la branche BTP.
- ✓ **Acteurs concernés** : fabricants, distributeurs, organismes de contrôle et de formation, start-up.
- ✓ **Effectif** : 1,4 millions de salariés répartis dans 730 000 entreprises.
- ✓ **EPI et sinistralité** : Les EPI pourraient avoir une valeur ajoutée sur la sinistralité liée aux risques chimiques, risques de heurt, risques de chutes de hauteur, risques électriques, risques climatiques, risques bruit, risques d'éjection et risques liés au travail isolé.
- ✓ **Evolution des EPI** : Les EPI sont sujet d'évolution, avec un foisonnement d'équipements innovants et de dispositifs d'assistance de plus en plus connectés. Il faut donc maîtriser et améliorer les EPI existants tout en anticipant les enjeux à venir et l'émergence de nouveaux SPII.



### GILLES MARGOT

#### Responsable du domaine MANUTENTION LEVAGE MATERIEL

*Ingénieur de formation, diplômé de l'ENSA Paris promotion 1980, Gilles Margot dirigera des Bureaux d'Etudes et Méthodes industrialisation au sein de divers constructeurs de l'industrie mécanique. En 1998, il se forme à la gestion de l'entreprise et lance une start-up autour d'un projet technique innovant tourné vers la performance de systèmes d'impression numériques. Suite à la revente de son activité en 2007, il reprend à sa charge des Bureaux d'Etudes spécialisés, d'abord dans le domaine du transport de marchandises, puis dans celui des machines spéciales. Il rejoint l'OPPBTP en 2013 comme Responsable du domaine Machines « Transport Manutention Levage ».*

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Gilles MARGOT pilote **le plan d'action du domaine Manutention Levage Matériel** à la Direction Technique. Avec pour objectif de renforcer l'organisation et la supervision des chantiers vis-à-vis des nombreux matériels déployés, mais aussi d'accompagner les opportunités apportées par la mécanisation et la robotisation, son plan d'action se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Répondre aux sollicitations du terrain pour prévenir, analyser et réduire les risques d'accidents du travail graves et mortels lors des opérations de manutention et de levage ;
- ✓ Lutter contre les risques différés et les maladies professionnels par l'apport de la mécanisation ;
- ✓ Rendre le BTP plus sûr pour tous les salariés qui sont amenés à travailler avec des machines de manutention et levage ;
- ✓ Apporter des solutions et enrichir le fonds documentaire et les outils pratiques de l'OPPBTP concernant les opérations de levage.

### Etat des lieux de la Manutention et Levage

- ✓ **Périmètre** : L'ensemble des machines motorisées utilisés dans le BTP (grues, chariots élévateurs, nacelles élévatrices, plateformes de travail, ascenseurs et escalators)
- ✓ **Métiers concernés** : constructeurs, loueurs, métiers du montage et de la mise en service des solutions mécanisées
- ✓ **Nature de la sinistralité** : Les manutentions manuelles représentent plus de 50 % de la sinistralité dans ce secteur du montage et déploiement des moyens de levage. Les accidents lors du montage ou lors de l'utilisation sont le reflet de ruine du matériel avec des niveaux de gravité avérés sinon mortels.



### Régis DORBESSAN

#### Responsable du domaine GENIE CIVIL & OUVRAGES D'ART

*Régis Dorbesson débute sa carrière en 1984 en tant qu'ingénieur travaux sur différents chantiers Tout Corps d'Etat. Il rejoint l'OPPBTP en 1990, d'abord comme ingénieur de prévention où il dépend de l'agence de Bordeaux. Il devient chef de projets techniques en 2009, puis responsable du domaine Génie Civil et Ouvrages d'Art en 2012.*

### Sa mission au sein de l'OPPBTP

Régis DORBESSAN pilote le **plan d'action du domaine Génie Civil & Ouvrages d'Art** au sein de l'OPPBTP. Face aux évolutions de la société, le secteur du génie civil et des ouvrages d'art est particulièrement dynamique (grands programmes d'aménagement du territoire, développement des énergies renouvelables, nouveaux ouvrages en réponse au changement climatique, maintenance urgente du patrimoine existant). Cette dynamique accroît l'exposition des salariés concernés aux risques à haut potentiel de gravité. Il convient donc de veiller particulièrement au maintien de conditions de travail satisfaisantes. Pour cela, le plan d'action du domaine se décline en quatre champs d'actions prioritaires :

- ✓ Améliorer la prévention du risque de chute de hauteur et de plain-pied ;
- ✓ Promouvoir l'ingénierie technique de prévention de l'OPPBTP en produisant des livrables à valeur ajoutée technique ;
- ✓ Mieux connaître certaines innovations du secteur afin de promouvoir celles qui ont un impact positif sur les conditions de travail.

### Etat des lieux du Génie Civil

- ✓ **Périmètre** : génie civil des infrastructures de communication (ponts, gares...), de la distribution et du traitement de l'eau (châteaux d'eau, stations d'épuration...), de l'énergie (centrales nucléaires, barrages...)
- ✓ **Nature de la sinistralité** : Les accidents sont majoritairement liés à la manutention manuelle ainsi qu'aux chutes de plain-pied et chutes de hauteur.

## À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

**Retrouvez l'OPPBTP sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).**



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

## SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04  
Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)  
Charlotte Breuil • [c.breuil@clccom.com](mailto:c.breuil@clccom.com)

## OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)  
Jérôme Monteil • 01 46 09 26 54  
[Jerome.monteil@oppbtp.fr](mailto:Jerome.monteil@oppbtp.fr)